



FILIÈRE Agriculture

Formation continue adulte

## Certiphyto

### La formation :

#### **Certificat Individuel des Produits Phytopharmaceutiques**

Selon la réglementation, tous les utilisateurs/acheteurs/distributeurs et les conseillers de produits phytopharmaceutiques à des fins professionnelles doivent posséder obligatoirement un certificat individuel.

Conformément au décret N° 2016-1125 du 11 août 2016 modifiant les conditions de délivrance et de renouvellement des certificats, tous les certificats individuels phytopharmaceutiques sont valables 5 ans. Le délai de renouvellement à privilégier est de 9 à 2 mois AVANT la fin de validité du Certiphyto détenu.

**DURÉE : De 7h à 21h | Formation en présentiel**

# Certiphyto

## RS5654

### Pour qui est cette formation ?

Les exploitants et salariés agricoles, les prestataires de services du paysage et de l'agriculture, les conseillers, les distributeurs, les collectivités territoriales, les autres infrastructures, sont concernés par le Certiphyto. Il est recommandé de renouveler le Certiphyto de **12 à 2 mois** avant sa date d'expiration.



#### Objectifs :

À la fin de la formation, le participant est capable d'acquérir ou consolider, en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires, leurs connaissances en matière de réglementation et de sécurité environnementale, de prévention des risques pour la santé et de la définition de stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques.



#### Le contenu :

- Réglementation et sécurité de l'environnement,
- Santé / sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public,
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives.



#### Modalités pédagogiques et d'alternance :

##### Formation en présentiel.

Durée : de 7h à 21h

Apports théoriques (diaporama et documents écrits), théorie et analyse des pratiques, études de cas, études de thèmes adaptées aux situations professionnelles du groupe.

Livret pédagogique spécifique, ordinateurs fixes ou portables, QCM.



#### Evaluation et validation du diplôme :

- **Formation PRIMO** : présence à l'intégralité de la formation et réussite au test final.
- **Formation RENOUELEMENT** : présence à l'intégralité de la formation.
- **Test seul PRIMO et RENOUELEMENT** : seuil de réussite.



#### Et après ?

##### MÉTIERS VISÉS :

Professionnel utilisant des produits phytosanitaires, distributeur et conseiller



#### Tarif et financement :



Le CFPPA de VENOURS vous accompagne pour le dossier de financement

##### 25 €/heure :

Financements en fonction du statut et des organismes financeurs, auto financement possible, formation disponible sur [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr) (CPF), financement employeur.

**Test seul : 130€**



#### Informations pratiques :

**Hébergement et restauration possible sur le site selon les places disponibles.**

**Formation et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap.**

**Gare ferroviaire à proximité.**

TAUX DE RÉUSSITE AUX EXAMENS  
EN 2023

100%

TAUX D'APPRÉCIATION  
EN 2023

89%

#### POUR S'INSCRIRE :

05.49.43.95.33 / [cfppa.venours@educagri.fr](mailto:cfppa.venours@educagri.fr)

CFPPA de VENOURS - 86480 ROUILLÉ

→ Réponse sous 8 jours

